

La recherche urbaine européenne : une coordination en construction

PUCA



Depuis les années 1990, le PUCA a été associé à diverses tentatives de coordonner la recherche européenne dans les deux domaines de la construction et du logement. Certaines viennent des chercheurs eux-mêmes : Réseau européen de la recherche sur le logement, Association européenne de recherche urbaine. D'autres viennent des universitaires : Association européenne des instituts d'urbanisme. D'autres encore viennent des villes avec un petit coup de pouce de la Commission européenne : Urbact, réseau européen d'évaluation des politiques urbaines municipales. Peu associent les entreprises, comme la Plateforme technologique sur la construction. Chaque acteur tend sa ligne, et les partenariats restent encore balbutiants.

La Direction de la recherche de la Commission n'est pas en reste dans ce foisonnement d'initiatives : un programme de recherche pour la Ville de demain nous interpellait déjà dans le Cinquième programme cadre de recherche-développement en 1999. De nombreux réseaux de chercheurs ont été financés temporairement depuis.

D'où vient alors ce sentiment général que l'Europe fait peu pour l'urbain, en laisse la responsabilité aux Etats et aux villes ? Invité par la Commission à participer pour le compte du MEDDTL au réseau européen des financeurs et facilitateurs de recherche urbaine URBAN-NET, le PUCA a pu participer transversalement à ces initiatives.

Le désir de la coordination et de l'enrichissement mutuel est là ; les moyens et le bon positionnement pour le mettre en œuvre restent à découvrir. Plusieurs nouvelles initiatives sont en cours de montage.

Les articles qui suivent décrivent les quelques pistes explorées par le PUCA.

URBAN-NET

Réseau des organismes nationaux financeurs et gestionnaires des programmes de recherche sur la ville durable en Europe

Le réseau URBAN-NET a été créé dans le cadre du programme ERA-NET initié par la Commission européenne, au sein du Sixième programme cadre de recherche. 71 réseaux faisant participer plus de 1 000 chercheurs et administrateurs de recherche ont été mis en place sur l'ensemble des thèmes couverts par le programme de recherche européen.

Comme les autres ERA-NET, URBAN-NET a réalisé quatre grandes actions :

- le recensement des institutions de programmation de la recherche urbaine et des programmes nationaux de recherche urbaine dans les vingt sept pays membres de l'Union, ou associés comme la Turquie ;
- l'analyse des principaux thèmes travaillés dans ces programmes et la production d'un agenda européen de recherche commun, à partir de l'établissement d'une hiérarchie de priorités entre les thèmes traités. Les quatre thèmes mis en avant ont été : gestion durable du foncier, changement climatique en contextes urbains, santé et espaces publics ainsi que gestion urbaine intégrée ;
- l'analyse des différentes formes de coopération entre chercheurs et professionnels dans le champ couvert par l'ERA-NET et la préconisation de mesures pour renforcer la coopération recherche-pratique ;
- la mise en place d'appels d'offres de recherche transnationaux sur les thèmes prioritaires avec évaluation des projets, et mise en œuvre.

En savoir plus : www.urban-net.org

Option ville durable

URBAN-NET est le dernier-né des ERA-NET. Il s'inscrit dans la longue série des actions entreprises par la Commission Européenne pour soutenir le tournant de l'action publique vers le développement durable à tous les niveaux. Un livre vert sur l'environnement urbain a été élaboré pour le Sommet des Nations Unies à Rio de Janeiro dès 1990. Un groupe d'experts de l'environnement urbain, présidé par Colin Fudge, à l'époque doyen de l'Université de Bristol, a publié en 1996 un rapport sur les Villes durables européennes. La vice-présidente de ce groupe Nedialka Sougareva, ancienne du MEDD, a fait une mise au point sur l'ensemble des initiatives européennes pour la ville durable jusqu'en 2000 sur le site sur la gouvernance urbaine de la Fondation Charles Léopold Mayer : <http://base.citego.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-8293.html>.

Le mandat du Groupe des experts de l'environnement n'a pas été renouvelé en 2004, et l'achèvement de son rapport laissait la Commission sans instrument sur ces questions urbaines. La plupart des pays considèrent alors qu'il s'agit d'un domaine de responsabilité des seules villes ou des territoires locaux, et non des Etats. Mais il devient de plus en plus clair que si ces derniers ne trouvent pas les moyens de mobiliser ailleurs que dans les villes pionnières, le développement durable urbain risque d'être limité uniquement aux acteurs sensibilisés, ou utilisé pour légitimer des gadgets techniques coûteux.

La recherche peut permettre de comprendre les raisons de ces résistances à une durabilité qui paraît à ses promoteurs nécessaire et désirable ; elle peut aussi trouver les moyens d'innovations plus soucieuses des dimensions sociales et économiques

Organisation

La Commission a réuni pour le projet URBAN-NET de 2005 à 2010 :

- SNIFFER, un organisme écossais de soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine de l'environnement urbain ;
- NICIS, un organisme néerlandais chargé de diffuser la recherche dans les villes et les administrations, et responsable de la base documentaire européenne sur la politique de la ville EUKN ;
- FORMAS, l'agence suédoise de programmation et de diffusion de la recherche sur la durabilité tant rurale qu'urbaine ;
- NERC, le Conseil pour la recherche en environnement britannique, qui était en train de terminer un important programme de recherche sur l'environnement urbain durable ;
- TUV Rhein Land, un organisme allemand de recherche chargé de la gestion du programme alors en cours sur la construction et la planification urbaine durable.

A ces cinq organismes chargés de faire fonctionner l'ERA-NET s'ajoutaient des organismes d'autres pays, qui participeront aux réunions, répondront aux questionnaires, ajouteront leurs contenus à ceux proposés, mais qui ont plutôt un rôle de suivi que d'animation. Ces pays sont le Portugal, l'Espagne, Chypre, la Roumanie, la Bulgarie, l'Autriche, la France et la Turquie. Enfin le Bureau des Nations Unies pour l'Habitat est également associé au projet. La Commission souhaite que les 27 Etats membres et la Turquie participent



© Union européenne, 2011

Siège de la Commission européenne à Bruxelles.

au programme ; mais seuls ceux qui y sont intégrés ont un programme national de recherche urbaine. Ce qui ne veut pas dire que les autres pays ne font pas de recherche urbaine : elle peut être effectuée par de grands instituts spécialisés ou dans les universités de façon autonome.

Genèse difficile

Le projet a été refusé par la Commission européenne parce qu'il ne développait pas assez, dans sa rédaction initiale, les modalités d'articulation des travaux européens, nationaux et locaux. Au même moment le NERC terminait son programme de recherche « Sustainable urban environment ». Comme il n'en lançait pas d'autres sur les questions urbaines, il ne pouvait et ne voulait plus participer. Le MEDDTL de l'époque - nous faisons s'arracher les cheveux à nos partenaires avec nos changements de noms qui exigent de refaire tous les contrats - a pris alors la relève, et a intégré le groupe de management, au prix d'une petite modification du projet

sur les articulations entre travail européen, national, local. Le projet a été accepté.

Le thème a été porté par le PUCA car la DRI, investie dans plusieurs autres ERA-NET, nous a demandé de nous investir dans celui-là. Les différentes étapes du fonctionnement d'URBAN-NET sont décrites sur son site www.urban-net.org. Le consensus n'est pas exempt de sensibilités différentes : plus environnementales, plus sociales, plus techniques suivant les organismes.

Des objectifs atteints

A la lecture des objectifs d'un ERA-NET, repris ici du site de la DG Recherche de la Commission www.cordis.lu on s'aperçoit que malgré ses débuts difficiles, Urban-net a rempli, avec modestie, l'ensemble des objectifs fixés. Urban-net ne sera plus financé par la Commission européenne à partir du 30 avril 2011. La balle de la coopération européenne est maintenant au pied des Etats membres.

Le programme Era-net de la Commission européenne

Le schéma ERA-NET a été le principal mécanisme de soutien du Sixième Programme-cadre (6^e PC) pour favoriser la coopération et la coordination des activités de recherche menées au niveau national ou régional (programmes). Le schéma est financé au titre du programme spécifique « Intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche ».

OBJECTIF

L'objectif du schéma ERA-NET, dans le contexte de l'Espace européen de la recherche (EER), est de renforcer la coopération et la coordination des activités de recherche menées au niveau national ou régional (programmes) dans les Etats membres et les Etats associés, grâce à la mise en réseau des activités de recherche menées au niveau national ou régional, y compris l'« ouverture mutuelle » des programmes, et à l'élaboration et la mise en œuvre d'activités conjointes.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Les « activités de recherche menées au niveau national ou régional » désignent aussi bien des programmes complets de recherche et d'innovation, que des parties de ces programmes ou des initiatives similaires.

Ces activités devront être :

- planifiées de manière stratégique ;
- exécutées au niveau national ou régional ;
- financées ou gérées soit par des organismes publics nationaux ou régionaux, soit par des structures étroitement liées aux pouvoirs publics ou mandatées par eux.

MISE EN RÉSEAU

La mise en réseau des activités de recherche peut comporter plusieurs niveaux de coopération et de coordination dans une perspective évolutive, dont la forme précise sera fonction du degré de maturité du réseau. La mise en réseau prévue dans le cadre du schéma ERA-NET doit être ambitieuse et, à ce titre,

elle doit couvrir au minimum les deux premiers niveaux décrits ci-après. Elle doit produire des résultats concrets menant, en particulier, à une coopération durable entre les programmes de recherche et d'innovation régionaux ou nationaux, qui devra se poursuivre au-delà du contrat ERA-NET proprement dit.

DOMAINES DE RECHERCHE

ERA-NET couvre l'ensemble des disciplines scientifiques et technologiques.

Le schéma ERA-NET sera mis en œuvre suivant une approche ascendante (« bottom-up »), sans privilégier un thème de recherche plutôt qu'un autre, selon cette logique :

- échange systématique d'informations et de bonnes pratiques sur les programmes existants (améliorer la communication, développer la connaissance mutuelle et promouvoir la confiance entre responsables de programmes portant sur des domaines scientifiques et technologiques similaires) ;
- mise en évidence et analyse de questions stratégiques d'intérêt commun : activités de recherche menées dans le cadre de différents programmes qui pourraient aboutir à l'élaboration de futurs programmes transnationaux ; activités pratiques de mise en réseau et de mécanismes d'ouverture mutuelle ; obstacles au déroulement des activités de coopération transnationale ; mise en évidence des nouvelles opportunités et des lacunes de la recherche ; analyse des possibilités de création de systèmes d'évaluation communs ; mise en évidence de questions « horizontales » d'intérêt commun ; mise en évidence de complémentarités ; etc. ;
- élaboration d'activités conjointes entre programmes nationaux ou régionaux : mise au point de mécanismes de regroupement de projets de recherche financés au niveau national ou régional ; élaboration de procédures d'évaluation multinationales ; élaboration de programmes conjoints de formation ; élaboration de mécanismes d'ouverture mutuelle d'installations ou de laboratoires ; élaboration de systèmes communs de suivi et d'évaluation des programmes ; mise au point de systèmes d'échange de personnel ; élaboration et préparation d'accords de coopération spécifiques ; mise au point d'un plan d'action ; etc. ;

- mise en œuvre d'activités de recherche transnationales conjointes : élaboration d'une stratégie commune ; d'un programme de travail conjoint, d'activités pilotes, d'appels à propositions communs (ouverture mutuelle) ou conjoints ; d'un système d'évaluation multinationale commun et d'un projet commun de diffusions des résultats ou des expériences ; etc.

GESTION D'UN PROJET ERA-NET

Compte tenu de la coopération à long terme inhérente à un projet ERA-NET, il est recommandé aux partenaires de mettre en place un « cadre de gestion cohérent » doté du personnel nécessaire, afin de coordonner les activités et de veiller à la continuité du système. Les tâches de gestion incluent entre autres :

- la gestion globale des activités de mise en réseau ;
- la gestion globale du consortium sur les plans juridique, contractuel, éthique, financier et administratif ;
- la promotion d'une vision stratégique du projet ERA-NET ;
- la garantie de normes de qualité élevées pour toutes les activités du projet ERA-NET
- la gestion des connaissances et des autres activités en rapport avec l'innovation (le cas échéant) ;
- le suivi de tout accord de consortium ;
- la promotion de l'égalité des genres dans le cadre du projet ERA-NET ;
- la supervision des questions de science et société.

PARTICIPATION À ERA-NET

Les participants à ERA-NET seront :

- les organismes publics chargés de financer ou de gérer des activités⁽¹⁾ de recherche menées au niveau national ou régional ;
- d'autres entités nationales ou régionales qui assurent le financement ou la gestion de programmes de recherche alimentés par des fonds publics au niveau national ou régional ;
- des entités chargées dans le cadre de leur mission de la coordination paneuropéenne d'activités⁽²⁾ de recherche financées par des fonds nationaux.

Seules des entités appartenant aux trois catégories ci-dessus peuvent être prises en considération pour le calcul du nombre minimal de participants fixé par la réglementation pour chacun des deux instruments ci-dessous. Toutefois, en plus de ce nombre minimal, peuvent également participer et

bénéficier d'un financement communautaire des personnes morales telles que des organisations caritatives ou des organismes privés qui gèrent également des programmes de recherche planifiés de manière stratégique et mis en œuvre au niveau national ou régional.

COORDINATION

Les actions de coordination seront utilisées pour mettre en œuvre les projets ERA-NET. Le nombre minimal de participants est fixé à trois personnes morales indépendantes appartenant à l'une des trois premières catégories mentionnées ci-dessus, établies dans différents États membres ou États associés dont au moins deux doivent être des États membres ou des pays candidats associés.

Un projet ERA-NET peut ne comprendre qu'un seul participant, s'il s'agit d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) ou une autre entité juridique, établi dans un État membre ou un État associé conformément à sa législation nationale et composé de personnes morales indépendantes chargées de la gestion des programmes nationaux ou régionaux financés par des fonds publics d'au moins trois États membres ou États associés distincts dont deux au moins doivent être un État membre ou un pays candidat associé.

La préférence sera donnée aux actions ERA-NET faisant intervenir un nombre plus élevé d'États membres ou d'États associés que le nombre minimal de trois légalement requis, de manière à obtenir un effet structurant important au niveau européen.

FINANCEMENT

Le financement communautaire (maximum 100 % des coûts totaux éligibles) d'un projet ERA-NET pourra s'élever à 3 millions d'euros.

Dans des cas exceptionnels, notamment si plusieurs domaines de recherche sont couverts par un seul projet ERA-NET, une contribution plus élevée pourra être envisagée.

DURÉE

Chaque projet ERA-NET devra durer suffisamment longtemps pour avoir un impact durable sur les programmes de recherche concernés.

Une durée de 5 ans maximum pourra être envisagée.

⁽¹⁾⁽²⁾ « activités » désignent des programmes ou parties de programmes de recherche et d'innovation

Les recherches paneuropéennes

Les PCRD, programmes cadres de recherche développement et la mise en place de la programmation conjointe

L'Union européenne engage actuellement les deux dernières années de son septième programme-cadre de recherche-développement (2007-2013) et les Etats-membres préparent une initiative commune : Urban Europe.

Le programme cadre de recherche de l'UE est divisé en quatre types d'actions différentes :

- **Coopération** : les recherches sont menées par des centres d'au moins trois, ou cinq ou sept pays, selon les sous-thèmes définis par des appels d'offres lancés en juillet pour une réponse entre novembre et fin janvier suivant les cas. L'expérience nous a montré que la démarche était aussi *bottom up* qu'elle apparaissait *top down*, ce dont ne sont conscients que les chercheurs les plus chevronnés. Une large consultation informelle précède la rédaction des appels d'offres et amène les fonctionnaires européens à mettre en forme des suggestions qui leur ont été faites dans le respect des cadres généraux du programme. Cette programmation, rigide une fois le texte adopté, est continue et glissante en amont.

Le maillon essentiel du système de décision est le comité de programme qui se divise lui-même en deux niveaux, l'un plus scientifique, l'Advisory group, au niveau européen sans lien direct avec le milieu national, l'autre plus administratif qui regroupe les secrétariats nationaux des points de contact du programme dans les différents pays. Il arrive à la Commission européenne d'organiser des colloques européens, comme celui sur le développement durable en 2009, ou à l'échelle nationale, comme ceux qu'elle organise avec les correspondants de ces programmes pour mobiliser les chercheurs.

Le langage utilisé par les appels d'offres peut sembler étrange, tant il a été mouliné dans différentes étapes intermédiaires, tant il essaie de viser la généralité à partir d'une proposition singulière. Il n'en demeure pas moins que les appels d'offres font appel à ce que les fonctionnaires européens ont pu juger le plus prospectif dans la recherche en cours dans les différents pays.

- **Idées** : il s'agit de subventionner des recherches individuelles ou collectives très prometteuses par leur originalité et leurs perspectives de développement. Il n'y a pas d'obligation de coopération avec d'autres pays ou d'autres organisations. L'excellence est le seul critère. Un jury européen de haut niveau, très multidisciplinaire, évalue les projets. L'ERC donne

deux types de subventions : l'une pour un projet qui démarre, l'autre pour parachever une recherche et passer à la préparation de la publication.

- **Personnes** : ce programme très intéressant subventionne des doctorants très avancés ou des postdoctorants pour aller continuer leur travail dans le laboratoire d'un autre pays. Le programme, appelé Marie Curie, ne fait pas que soutenir la carrière individuelle de celui ou celle qui en bénéficie, il implique une coopération de longue durée entre les deux laboratoires de recherche concernés.

- **Capacités** : il s'agit de favoriser l'émergence d'infrastructures de recherche d'une taille suffisante par rapport aux exigences de la science moderne, donc à l'échelle de l'Union pour être comparable aux grands pays compétiteurs. C'est ainsi que l'Union européenne a créé à Postdam un grand centre de recherches sur le changement climatique, qui rassemble environ 500 chercheurs de tous les pays, y compris non européens. Il s'agit aussi de soutenir le développement de pôles régionaux de recherche dans lesquels un centre de recherche universitaire d'excellence soutient le développement de petites et moyennes entreprises innovantes. Enfin la coopération internationale est également organisée au-delà des initiatives encouragées par le programme « coopération », notamment avec les « pays émergents ».

Un système complet et complexe

Le système est donc à la fois très complet et complexe. Sa visibilité est limitée pour celles et ceux qui n'ont pas déjà eu l'occasion d'y entrer plus ou moins par hasard. Des groupes techniques nationaux font le lien entre « Bruxelles » et le milieu des chercheurs associés au thème qu'ils ont en charge ; à ce niveau le vécu est celui d'une grande opacité et d'une non prise en compte par la Commission des besoins des milieux de recherche nationaux. Mais comment passer au niveau européen sans tisser les lignes de recherche entre les recherches nationales ?



Page d'accueil du site de travail Cities of to-morrow de la DG Regio.

PROGRAMME « COOPÉRATION »

Bien que les quatre grands programmes soient également intéressants, nous avons tendance à ne prendre en compte que le programme « Coopération », sauf pour les chercheurs excellents qui ont su avoir recours au programme « Idées » et à l' « ERC, » et pour les quelques laboratoires qui ont participé au programme Marie Curie.

Le programme Coopération comporte neuf sous-programmes.

- **Santé** : la question de la santé en ville accède de plus en plus au devant de la scène, en liaison avec le thème de l'environnement. Les Britanniques en font un enjeu pour le développement des espaces publics en ville, dans une perspective en première lecture très hygiéniste. A l'échelle européenne, le milieu de recherche (ville et santé) concerné semble à créer.
- **Alimentation, agriculture, biotechnologies** : c'était jusqu'à présent un thème géré avec la seule agriculture scientifique. Il est en train de changer et de se rapprocher de la ville car le développement durable implique la proximité de la ressource alimentaire.
- **Technologies de l'information et de la communication** : à partir du moment où l'on s'intéresse aux usages de ces technologies – ce qui est indispensable à leur configuration technique, voire aux avancées scientifiques – la ville numérique se présente comme un lieu d'investigation essentiel : dispositifs d'orientation dans la ville, de soutien à la mobilité durable, de soutien aux personnes vieillissantes ou handicapées. Le champ des innovations possibles paraît très important.
- **Nanotechnologies et nouveaux matériaux** : les liens avec la construction durable, avec les produits d'entretien et de ménage, avec la limitation des déchets semblent intéressants. La controverse sur les nanotechnologies avec les organisations non-gouvernementales spécialisées induit de nouvelles formes de coopération entre recherche et société civile, dont on attend qu'elles jouent un rôle moteur dans le développement de la recherche.
- **Énergie** : les économies d'énergie, la construction durable, les technologies de construction, l'organisation des chantiers, la conception économe en transports et en déchets sont autant de thèmes développés dans

ce cadre. La coopération entre Etats au sein de la Plateforme européenne technologique de la construction, ou au sein de l'ERA-NET Eracobuild, semble puissante. Mais elle reste centrée sur les pays les plus avancés, alors que le Programme cadre permet un soutien de chercheurs de l'ensemble des pays européens, et notamment, des pays d'Europe de l'Est et du Sud.

- **Environnement, y compris changement climatique** : c'est l'un des deux thèmes avec lequel nous coopérons le plus, parce qu'il porte le thème de la ville durable. Deux grandes recherches européennes sont en cours sur le métabolisme urbain, l'analyse des flux qui entrent et sortent de la ville, et des possibilités de les diminuer. L'appel d'offres 2011, lancé en 2010, a recueilli treize propositions sur le thème « Villes durables, vertes et résilientes ». Une seule recherche sera financée, vraisemblablement pour faire de ce thème un « challenge », c'est-à-dire organiser avec le concours de centres de recherches de sept pays une synthèse de l'ensemble des recherches menées depuis vingt ans à l'échelle européenne et à l'échelle nationale sur ces questions. Comment les résultats de ces recherches pourraient être mis en forme avec des petites entreprises, ou des grandes, pour contribuer au lancement d'une nouvelle forme de croissance, verte, en Europe ? Comment passer du concept général d'empreinte écologique à des pratiques évaluables mises en œuvre par l'ensemble de la société civile ? L'appel d'offres contenait aussi un item pour la relance pour deux ans du travail de l'équipe d'Urban-net. Deux ou trois ans plus tôt, celle-ci invitait la Commission à inscrire la ville dans son prochain appel d'offres en fournissant une page adhoc revue avec les membres des comités de programme, se conformant ainsi au mandat qui lui avait été donné par la Commission deux ans auparavant. Un ensemble de relais ont donc été transmis.

- **Transports, y compris aéronautique** : la recherche est ici technologique, même si la question du rapport aux usagers, aux travailleurs, et le souci d'un partenariat aussi complet que possible, sont toujours essentiels pour la Commission. L'effort porte actuellement sur le véhicule électrique, ou sur la réduction de carburant au km-voyageur ; elle est portée également par d'autres dispositifs : Eranet-transport et programme Urban-Europe à venir qui, comme il a été déjà noté plus haut, mobilisent surtout l'Europe de l'Ouest.



Contrastes urbains dans les villes européennes.

• Sciences socio-économiques et humanités :

c'est le second thème dans lequel apparaît explicitement la question de la ville. Une première action « La ville de demain » avait marqué le Cinquième programme cadre, et donné lieu à une prolifération de recherches, difficile, à exploiter pour les fonctionnaires de la Commission car le partenariat correspondant est très éclaté selon les sous-thématiques : trouver des liens entre les spécialistes du patrimoine historique, ceux de la pollution de l'air, ceux de la ségrégation sociale, ceux des indicateurs de la qualité de la vie, etc., semblait une gageure. Le thème ville avait été mis un peu sous le boisseau, même si nos amis britanniques trouvaient que cela voulait dire qu'il était partout, non plus comme sujet mais comme contexte. La réapparition du thème ville dans le programme sciences sociales s'est faite en l'associant à un nouvel instrument appelé « Plateforme sociale » : le groupe d'équipes de recherches sélectionnées doit assurer une animation du milieu non seulement de recherches mais de partenaires notamment administratifs pour élaborer un programme de recherche pan-européen et le faire valider par ces partenaires, afin que la Commission puisse le reprendre à son compte sans difficulté.

En fait la question du rôle de la ville est une question majeure en Europe : « est-ce que les villes compétitives doivent contribuer davantage à la solidarité avec les territoires en difficulté ? » C'est donc sur « Villes et cohésion sociale » qu'a été retenue la première plate-forme sociale. La seconde concerne la transformation des relations familiales en Europe. La troisième vient de démarrer sur le problème des relations entre consommation et production durables.

• **Sécurité et espace** : nous ne nous sommes pas rapprochés de ce dernier thème qui, à première vue, concerne sans doute les technologies d'observation satellitaires. Mais il est possible qu'il comporte, comme les autres, un interstice où puissent se trouver nos réflexions sur la sûreté dans les espaces publics.

Programmation conjointe de la recherche entre états membres

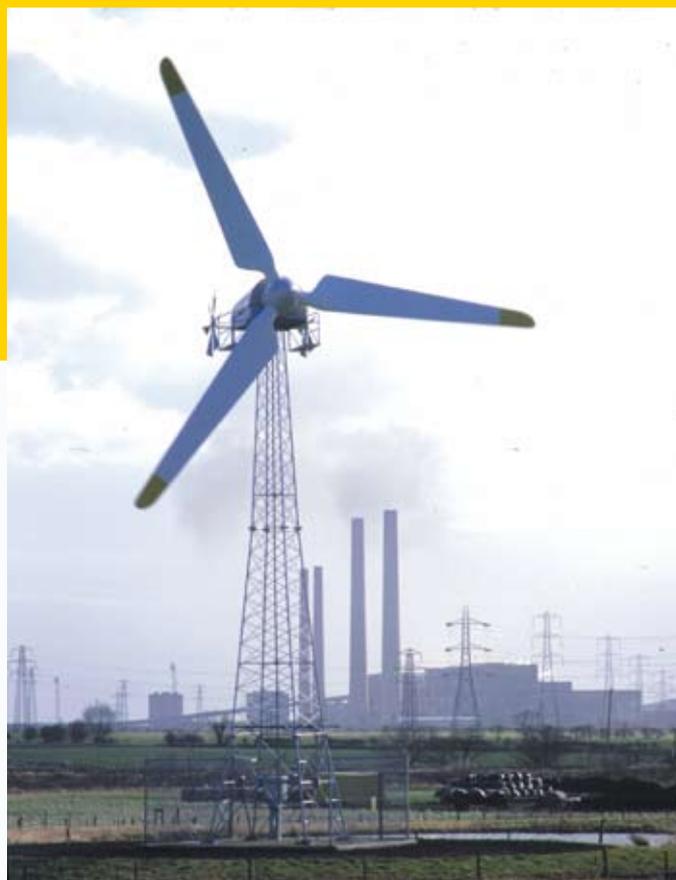
C'est en 2008, pendant la présidence française de l'Union européenne, qu'a émergé l'idée d'une programmation conjointe de la recherche.

Commune à tous les pays, mettant en commun leurs budgets de recherche, cette programmation conjointe créerait une recherche de bien plus grande ampleur que celle de l'Union européenne toute seule. L'addition des budgets nationaux de recherche est en effet dix fois plus importante que le seul budget européen de recherche. Cela paraît évident à première vue et pourtant même dans le cas de la recherche sur la maladie d'Alzheimer, qui a été la première programmation conjointe approuvée, les choses ne sont pas si simples à mettre en place. En principe il y a un pays leader, qui en réunit quelques autres avec lesquels il forme la gouvernance de la programmation conjointe. Il mobilise ensuite les équipes de recherche spécialisées des autres pays pour entrer dans le plan de travail ainsi défini. En pratique, les organismes de recherche des différents pays sont réticents à rejoindre une programmation de recherche dirigée par l'un des pays, qui est forcément organisé différemment. Les pays de second rang ont tendance à demander l'intervention de la Commission européenne pour coordonner le projet ; en même temps la Commission européenne n'a guère de budget disponible pour ces actions conjointes. Alors que les ERA-NET dégageaient éventuellement des budgets pour financer des appels d'offres communs, paradoxalement la volonté de la programmation conjointe de mobiliser le gros des budgets de recherche nationaux fait hésiter tant les décideurs que les organismes de recherche.

IMPLICATION DU PUCA

Le PUCA est concerné par deux programmations conjointes :

- le programme « Longer lives better lives », dirigé par le ministère de la Recherche allemand, qui veut transformer le vieillissement en une opportunité positive pour l'économie, l'éducation, la médecine et l'organisation de l'habitat. En France, l'organisme leader



© Union européenne, 2011

Renouvellement des sources d'énergie.

est l'Institut national d'études démographiques, mais l'incidence du vieillissement sur les lieux de résidence, sur la longévité des réseaux urbains conduit à faire également appel aux chercheurs spécialistes de l'urbain, dans une composition institutionnelle qui reste à établir. Parallèlement, la Caisse nationale d'assurance vieillesse est impliquée dans un ERA-Age, un ERA-NET avec les autres partenaires finançant de la recherche, dont le PUCA ;

- le programme « Urban Europe », dirigé par l'Agence autrichienne pour l'innovation et la technologie, secondée par le ministère des Transports néerlandais et un nouvel organisme basé à La Haye, appelé European metropolitan institute. Cette programmation conjointe a du mal à se mettre en place ; à l'origine il s'agissait d'un projet relativement étriqué sur les technologies susceptibles d'aider les différents handicapés par l'âge ou par la maladie à se mouvoir dans la ville.

Mais les interventions de la Commission et de différents partenaires ont amené à remanier profondément le projet et à en faire plutôt une recherche de compréhension de la manière dont fonctionne les grandes agglomérations urbaines, dont elles pourraient lutter contre la ségrégation sociale qui s'y manifeste, dont elles pourraient mieux incorporer les territoires ruraux qui les environnent dans la vision d'une cité région. C'est donc pleinement un projet de recherche urbaine.

ALLIANCES D'ORGANISMES DE RECHERCHES

Le ministère français de la Recherche a prévu que cette programmation conjointe serait réalisée par les Alliances d'organismes de recherches qui ont été créées sur les thèmes prioritaires. L'inflexion des programmes de ces organismes vers ces thèmes européens, leur permettrait de bénéficier de postes fléchés et de crédits de fonctionnement supplémentaires.

Les organismes de financement de la recherche existant pourraient concourir ponctuellement à ces réorientations sans pour autant avoir un rôle leader dans les nouveaux dispositifs.

Un dispositif de même type existe dans le domaine de l'énergie avec l'alliance EERA, European energy research alliance, dans laquelle l'organisme français tête de file est le CEA. Compte tenu de la place centrale de la ville dans la consommation d'énergie, l'alliance

européenne a mis en place une action « Smart cities », avec un secrétariat européen, pour réunir les efforts de recherche des organismes parties prenantes sur les énergies renouvelables, les « smart grids », la construction durable, et l'énergie dans la ville. Ce dernier programme prend tous les problèmes par l'entrée énergétique, quand le programme Urban Europe a tendance à privilégier l'entrée transports.

MANQUE DE LISIBILITÉ

La lisibilité par les citoyens et les gouvernements demanderait plus de coordination. Ce sentiment est partagé par le groupe des hauts fonctionnaires qui propose les programmes conjoints au conseil de compétitivité européen qui prend la décision en dernière instance. Urban-Europe est donc toujours en attente, malgré le soutien apporté par une liste impressionnante d'organismes de recherches, de villes et de professionnels.

La dimension urbaine de la politique régionale de l'Union Européenne

La direction générale de la politique régionale (DG Régio) de la Commission européenne a pour mission de renforcer la cohésion territoriale, sociale et économique de l'Europe en réduisant les différences de niveaux de développement entre les pays et les régions de l'Union européenne.

La DG Régio contribue à la performance économique globale de l'Union et à l'amélioration de la situation des citoyens. Elle finance des projets d'infrastructures, elle développe la société de l'information, favorise les transferts de savoir-faire, encourage les investissements dans la formation, soutient la coopération transfrontalière et aide les régions les moins prospères. C'est par les politiques menées par la DG Régio que s'exprime la solidarité entre les pays membres de l'Union européenne et les régions qui les composent.

Trois grands fonds

La DG gère trois grands fonds, et d'autres plus spécialisés :

- Le Fonds européen de développement régional qui finance des investissements dans l'ensemble des états membres, principalement ceux où le PIB par habitant est relativement faible ; mais le FEDER finance aussi dans tous les états des investissements liés à la rénovation thermique de l'habitat existant et au développement de clusters innovants alliant universités et industries ;
- Le Fonds de cohésion, qui finance des investissements dans les transports et l'environnement dans les pays dont le PNB par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne européenne ;
- L'instrument structurel de pré-adhésion qui gère également des investissements dans les transports et l'environnement pour mettre les pays candidats à niveau.

Développement urbain

Comme le montre cette déclinaison des principales ressources de la DG Régio, ce sont les transports au niveau interrégional et l'environnement au niveau régional qui constituent l'essentiel de sa mission. Cependant, depuis les années 1990, la question urbaine a pris une place croissante dans l'Agenda territorial de l'Union européenne, du fait de la désindustrialisation qui a appauvri d'importantes régions autrefois leaders du développement économique. Les politiques, déjà initiées par plusieurs Etats pour mettre en œuvre un développement économique et social des quartiers délaissés à cause de

la crise industrielle ont été reconnues comme valant la peine d'être soutenues et diffusées à l'échelle de l'ensemble de l'Union européenne. Le programme d'initiative communautaire Urban 1 a couvert la période 1994-1999. Treize sites français de la politique de la ville y participaient. Leurs responsables, notamment élus, ont reconnu le fort apport méthodologique de ce programme Urban 1 en termes d'intégration entre secteurs de l'action publique grâce à la fongibilité des budgets européens.

(cf. www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/urban-fr_cle558fc8.pdf)

Une certaine déception a marqué le passage de Urban 1 à Urban 2 en 2000 puisque l'investissement du FEDER ne concernait plus les opérations de développement social urbain, mais seulement les échanges de bonnes pratiques entre les villes qui les développent. L'Union européenne considérait qu'elle n'avait pas vocation à prendre à sa charge l'ensemble de l'immense travail de rénovation urbaine nécessaire, mais seulement à diffuser les méthodologies à suivre, les règles à observer. Les opérations déjà financées avaient valeur de test et d'expérimentation.

URBACT

Le réseau URBACT s'est créé alors pour organiser ces échanges en mettant au point un système de co-évaluation des projets Urban par les partenaires de terrain. URBACT se définit aujourd'hui comme un programme d'échanges et d'apprentissage pour la promotion du développement durable. Les villes concernées par un même thème de réflexion se constituent en réseau, en choisissant un expert dans un vivier constitué par Urbact ou en le proposant elles-mêmes. L'expert élabore un papier problématique avec le groupe de villes, un budget pour les rencontres. Le projet est approuvé par le secrétariat d'Urbact et son collège d'experts. Les villes travaillent très librement, l'expert fournit rapport intermédiaire et rapport final pour débloquer les fonds. Le fonctionnement malgré sa souplesse apparente est cependant alourdi par le mode de traitement des fonds FEDER ; mais c'est la condition pour la prise en compte de ce travail dans les politiques nationales, qui définissent en dernière instance les politiques européennes.

300 villes participent aujourd'hui à URBACT, appartenant à 29 Etats et rassemblant dans leurs réseaux près de 5 000 personnes, responsables locaux, élus, associatifs, intéressés par l'innovation urbaine. La participation des



© Union européenne, 2011

Vienne, le quartier de la cathédrale.

chercheurs est faible car la position de scribe pour un collègue d'élus intéresse davantage des consultants à la recherche de prestations temporaires que des personnes en train de construire une problématique de recherche à long terme. Les tentatives d'Urbact d'intégrer des chercheurs dans son vivier d'experts ont été décevantes pour les deux parties.

Audit urbain

La dimension urbaine de la cohésion territoriale reste fragile. Bien que la population européenne soit urbaine à 75 %, le caractère urbain de sa structuration reste second dans la majorité des documents par rapport au caractère national utilisé comme cadre de référence de la plupart des statistiques utilisées. Cependant la DG Régio a entrepris dès 1998, une collation de données statistiques au niveau des villes, appelée Audit urbain, assortie d'un manuel de recueil des données, qui doit permettre aux villes de se comparer les unes aux autres et à leurs partenaires, de les comparer entre elles. Surtout la Commission a souligné dès 2005 que le maintien de la croissance se heurtait au développement des friches industrielles, à l'étalement urbain, au rétrécissement des villes, à un ensemble de phénomènes qui enchérissaient les infrastructures et compromettaient la marche vers une qualité de vie urbaine commune à tous les européens.

RÉSEAUX THÉMATIQUES DES VILLES DANS URBACT

44 projets sont en cours dans neuf domaines :

- innovation et créativité : 4 projets concernant le développement de clusters, le renforcement des relations universités-industries ;
- inclusion active : 6 projets d'activités pour la participation à la vie urbaine des personnes âgées, ou des jeunes, ou des migrants ;
- patrimoine historique et développement urbain : 4 projets ;
- environnement décarboné : 5 projets ;
- quartiers défavorisés : 6 projets ;
- création d'entreprise et formation : 6 projets ;
- qualité de la vie : 5 projets ;
- gouvernance métropolitaine : 7 projets ;
- villes portuaires : 1 projet.

Le premier train de projets avait d'autres thèmes, notamment celui du développement de la culture urbaine. Le réseau URBACT couvre donc à sa manière l'ensemble des thèmes de la recherche urbaine, avec comme partenaires principaux les élus ou leurs représentants administratifs. Une conférence annuelle, et un site Internet rendent compte du travail en cours.

www.urbact.eu

Quartiers défavorisés

La présidence allemande de l'Union européenne a fait adopter en 2007 à Leipzig une charte de la ville durable et de l'action en faveur des quartiers défavorisés, qui établit le socle de pensée et d'action commun à l'ensemble des pays européens. L'action dans les quartiers défavorisés y tient une place importante, mais aussi la mise en œuvre de nouveaux modèles urbains développant des solidarités territoriales pour l'accès aux services.

Référentiel « Ville durable »

La présidence française de l'Union européenne a proposé de doter les villes européennes d'un « référentiel de la ville durable », qui permettrait à tout maire, ou à toute direction municipale de confronter sa politique à l'ensemble des items jugés pertinents sur l'ensemble des trois dimensions du développement durable : l'économique, le social, l'environnemental auxquels ont été ajoutées la culture et la gouvernance. Pour tenir compte des remarques de tous les partenaires interrogés au cours d'une élaboration de trois ans à l'échelle européenne, l'ensemble de questions s'est sans doute complexifié par rapport aux listes de questions qu'avaient élaborées des maires innovants dans ce domaine. Le référentiel est en cours de test auprès d'une soixantaine de villes européennes volontaires. Il sera ensuite accessible sur Internet par les élus, mais aussi par les citoyens.

L'urban development group

Un groupe de hauts fonctionnaires débattent ensemble des politiques urbaines européennes à chaque présidence tournante de l'Union et a examiné le référentiel de la ville

durable. Il en ressort, malgré tous ces efforts remarquables, un manque de moyens pour en assurer le suivi dans les états et les villes. En cause : le défaut de mobilisation des partenaires concernés, en particulier des chercheurs, qui sont dans les différents pays aux premières lignes de la production de statistiques et de données. L'idée de mieux coordonner les institutions nationales chargées de ces tâches est en discussion actuellement ; un groupe de coordination de la recherche urbaine menée par les États et l'Europe est à l'étude.

Quels modèles urbains ?

L'incertitude demeure notamment sur les modèles urbains qui vont se développer en Europe. Si la Commission européenne doit prendre un jour de nouvelles mesures, du type d'Urban 1, pour soutenir le développement urbain dans l'Union sur les points clés pour la cohésion territoriale de l'Europe, quels seront ces points clés ? La DG Régio a réuni en 2010 un groupe d'experts pour débattre de ce que seraient les Villes de Demain. Ces débats d'une grande richesse sont en cours de synthèse actuellement. Ils seront mis en discussion ensuite. Aucune voix n'est négligée dans ces discussions : une réponse officielle existe sans doute, mais de nombreux autres avis sont recueillis par Internet, comme on a pu le voir pour l'Agenda territorial européen en 2007. De tels avis sont l'occasion pour la population importante de chercheurs et de consultants qui gravitent autour de la commission de se manifester. Mais aussi pour des organisations plus représentatives comme la Convention des maires sur le changement climatique ou le réseau Energie-cités par exemple.

Les principaux réseaux de chercheurs européens urbains

Les financements de recherche européens vont à des projets portés par des chercheurs d'au moins trois pays, le plus souvent de l'Union européenne, mais aussi de pays tiers pour certains projets. L'activation de réseaux transnationaux est essentielle à la réussite de ces projets.

Construire un consortium de recherche transnational vivant, ayant ses propres enjeux de connaissance, ses terrains, ses possibilités de comparaisons, ses expériences de valorisation, demande l'activation de relations préexistantes à la réponse à un appel d'offres. La consistance du consortium, c'est-à-dire son autonomie relative par rapport au formatage de la question par le processus de production des appels d'offres, est un critère important pour les évaluateurs. Les expériences de coopération bilatérale entre laboratoires encouragées par le programme Marie Curie peuvent permettre de constituer l'axe d'un réseau ; elles doivent être complétées par de nombreux autres événements mettant les chercheurs en relation et leur donnant l'occasion de forger leur volonté de coopération.

Financement des réseaux

Chaque réseau a un secrétariat plus ou moins sédentaire, des séminaires thématiques partiels et une conférence annuelle ou biannuelle, généralement thématisée aussi. Les jeunes chercheurs y viennent présenter leurs thèses, et commencer à constituer leurs listes de contacts internationaux. Tous ces réseaux ont été subventionnés au moins au démarrage par la Commission européenne, et certains d'entre eux constituent des références permanentes pour le travail européen. C'est par exemple le cas du réseau ESPON pour la DG Régio, qui étudie la géographie économique et sociale de l'Europe et analyse les problèmes à prendre en compte dans la politique de cohésion. Ces problèmes de financement font que les réseaux sont à la fois très ouverts dans leurs manifestations publiques, dont toujours la publication sur Internet, et fermés quant à l'appartenance à l'équipe de travail.

RC 21 : sociologie des politiques urbaines

Dans le domaine de la recherche urbaine, le premier réseau à s'être constitué est appelé par ceux qui le connaissent la RC21. Il s'agit d'un des réseaux de chercheurs de l'Association internationale de sociologie, spécialisé dans les politiques d'aménagement urbain et régional, qui s'est constitué à la fin des années 1970.

Il anime la revue *International journal of urban and regional research*, où tout jeune chercheur spécialisé sur l'urbain qui veut faire une carrière internationale se doit de publier le plus rapidement possible après sa thèse. La rédaction aide les chercheurs non anglophones par une politique de traduction assez ouverte ; elle finance aussi des bourses pour encourager la rédaction. Soutenue par un succès commercial permis par la publication en langue anglaise, IJURR peut développer une politique assez généreuse envers les chercheurs urbains du monde entier.

Urban Studies, publiée par un éditeur indépendant lié à l'Université de Glasgow est plus strictement anglophone, et plus proche des questions des professionnels de l'urbanisme. Les chercheurs trouvent ainsi des débouchés et des références pour l'avenir, qu'ils peuvent compléter par des articles dans la dizaine de revues universitaires éditées en Grande-Bretagne dans notre domaine.

ENHR : l'enjeu du logement

A la fin des années 1980 un déplacement des enjeux de recherche vers le logement est opéré tant par les chercheurs seniors que par les gouvernements. Une grande conférence est organisée à Paris pour expliquer ce nouvel impératif d'une recherche centrée sur le logement.

De nouvelles revues internationales voient le jour. Le réseau européen de la recherche sur le logement ENHR, *European network for housing research*, est créé et animé principalement par les Suédois, les Néerlandais et les Britanniques. Le GIS Socio-économie de l'habitat, et le département Sciences humaines du CSTB y sont présents pour la France.

EURA : gouvernance urbaine

Mais les chercheurs spécialisés sur la ville se sentent à l'étroit intellectuellement dans ce réseau, et fondent en 1997 l'association EURA, *European urban research association*, association des chercheurs spécialisés dans les problèmes de gouvernance urbaine, de rénovation urbaine, de culture urbaine. EURA vient de créer une nouvelle revue « *Research and practice* », pour travailler ce problème toujours central de la réflexion des chercheurs urbains. Plusieurs projets de recherche collectifs ont été menés pour la Commission européenne, avec pour les Francophones des difficultés à s'impliquer : Qu'est-ce que le « leadership » urbain,



Un îlot de nature en ville.

s'il ne s'agit pas de celui du maire ? En Europe, rares sont les maires élus par leur conseil, et ayant mené la liste de leur parti aux élections. Peut-on donner une réponse européenne, commune, aux questions de gouvernance urbaine ?

AESOP : la formation doctorale

Un autre réseau fort intéressant, auquel je n'ai guère participé vu ma position statutaire, est celui des Instituts d'urbanisme conduisant au doctorat, AESOP, Association for european schools of planning. Les cursus d'urbanisme, leur spécificité pluridisciplinaire, la conduite jusqu'au doctorat, ont dû être défendus face aux différentes réformes universitaires qui se sont succédées depuis trente ans. Des formations plus courtes de masters se sont multipliées par ailleurs dans les universités, et le plus souvent de manière indépendante d'avec les formations doctorales. Les milieux professionnels, notamment britannique et allemand, estiment le doctorat indispensable à un exercice professionnel qui implique de savoir mobiliser un vaste ensemble de connaissances et, surtout, de savoir participer à des processus de prise de décision sur le terrain. Un sujet débattu en permanence dans les congrès successifs qui attirent aussi des participants extérieurs par les choix thématiques.

Social Polis : ville et cohésion sociale

Plus récemment sont apparus à la faveur des appels d'offres de la Commission européenne des réseaux de chercheurs visant à travailler collectivement de manière transversale à l'Europe sur des thèmes prioritaires. Je ne mentionnerai que deux de ces réseaux, Social Polis et Plurel, les plus proches des problématiques du PUCA. Mais tous les projets de recherche européens donnent lieu à la création de tels réseaux qui vont perdurer au-delà de la recherche financée, au moins par un site Web, avec plus ou moins de bonheur en matière de financement. Le réseau Social Polis a été chargé de constituer une « plate-forme sociale » qui ferait dialoguer chercheurs et partenaires élus, professionnels, associatifs sur les besoins de recherche sur le thème « Ville et cohésion sociale ». Le réseau était chargé de faire des propositions à insérer dans l'appel d'offres de la Commission pour les années 2011, 2012, 2013. Ce réseau, principalement autrichien, britannique, belge, italien, espagnol, portugais et suédois s'était constitué grâce à des

recherches antérieures sur l'innovation sociale et sur les transferts sociaux. Actuellement sans nouveau financement, il constitue cependant une puissance collective pour la mise en place et le suivi du programme Urban-Europe, ou pour la poursuite de l'animation de la recherche urbaine européenne.

Plurel : nouveaux modèles urbains

Le réseau Plurel animé par des Danois, des Néerlandais, des Allemands, des Anglais et auquel participait la Ville de Montpellier, s'est donné pour objectif de construire de nouveaux modèles urbains qui ne se limitent pas à l'affirmation vaine de la ville européenne comme ville compacte qu'on peut lire dans tous les documents officiels. Il a donc essayé de prendre la mesure de l'étalement urbain, essayé de comprendre ses différentes causes, et de réfléchir à de nouvelles formes de planification urbaine qui n'opposeraient plus radicalement la ville et la campagne, mais organiseraient leur interpénétration. Le SCOT Vert de Montpellier était un bon exemple de cette nouvelle perspective.

Autres réseaux

Tous les réseaux européens pertinents ne sont pas présents dans cette courte énumération où sont listés seulement ceux où j'ai peu ou prou participé, souvent en assistant seulement à quelques conférences, mais aussi à la fondation pour EURA, et à la valorisation pour Social Polis. Cette énumération ne peut se terminer sans citer deux réseaux aux dimensions plus mondiales : NAERUS, le réseau des chercheurs européens qui travaillent dans les pays du Sud, et qui perpétuent pour l'ensemble de l'Europe les échanges à maintenir sur la recherche urbaine pour le développement, avec le bonheur d'y voir participer de plus en plus des chercheurs issus du Sud, qui remettent souvent en question nos schémas un peu paternalistes. Le ministère allemand de la Recherche a créé sur ces questions un réseau intitulé « Future megacities », qui développe dix recherches-actions thématisées dans dix villes du sud, en construisant des équipes mixtes allemandes-locales avec les thésards originaires des pays comme médiateurs. Une forme d'organisation de la recherche qu'avait déjà mise en œuvre le Canada sur la gouvernance urbaine, et qui permet de former de jeunes responsables locaux par la recherche.

En savoir plus :

RC 21 www.rc21.org

ENHR www.enhr.net

EURA www.eura.org

AESOP www.aesop-planning.com

Social Polis www.socialpolis.eu

Plurel www.plurel.net

NAERUS www.n-aerus.net

Future megacities www.emerging-megacities.org

Europe 2020

La proposition de la commission européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive

La communication commentée ici a été présentée par la Commission au Parlement européen le 3 mars 2010.

Il s'agit d'organiser le sursaut sans lequel l'Europe serait menacée de déclin après la récente crise économique. La nouvelle croissance doit être intelligente (« smart »), fondée sur la connaissance et l'innovation. Des partenariats public-privés vont être développés, alliant la recherche et l'industrie autour d'enjeux fondamentaux pour la croissance et pour le développement social. Le premier « European innovation partnership » (EIP) concernera les technologies et les connaissances qui peuvent être créées pour lutter contre le vieillissement de la population ou pour faciliter la vie aux personnes vieillissantes. Le second EIP concernera les « smart cities », villes intelligentes, qui sont entendues ici dans un sens beaucoup plus large que celui du programme de recherche éponyme, développé par les organismes de recherche sur l'énergie. Fin 2010, personne ne savait si ces EIP allaient se construire en reprenant le travail initié par certains états-membres sur les mêmes sujets pour construire une programmation conjointe de la recherche. En tout cas, l'évaluation des besoins de recherche et de développement est partout la même.

Recommandations de la Commission aux états

La Commission établira des recommandations à suivre par les Etats qui devront rapporter annuellement sur l'avancée de leur travail vers les objectifs. Du moins, c'est ce que dit la Communication, mais dans le domaine urbain nous avons constaté une très forte résistance des États-membres à l'idée d'un rapport annuel sur leur travail, au-delà des communications orales assez libres dans le groupe de hauts-fonctionnaires de l'urbain, ou des argumentations avancées cas par cas pour obtenir des financements.

Conséquences

Les conséquences de la communication Europe 2020 ne sont pas encore très claires. Cependant elle renforce l'évolution de la Direction de la Recherche vers l'innovation, et vers un rapprochement plus grand avec les entreprises. L'hypothèse que des petites et moyennes entreprises viables pourraient être créées à partir de la recherche, avec plus d'attention mise sur la sécurisation des brevets pris par les chercheurs, se renforce.

PRIORITÉS ET OBJECTIFS

Les trois priorités de l'Europe pour 2020 sont :

- le développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- le développement d'une économie plus économe en ressources, plus verte et plus compétitive ;
- le développement d'une économie avec un niveau élevé de l'emploi, garantissant la cohésion sociale et territoriale.

Les objectifs pour 2020 correspondant à ces priorités sont :

- 75 % des 20-64 ans au travail ;
- 3 % du PIB investis dans la recherche-développement ;
- 20 % de réduction des émissions de gaz à effets de serre, 20 % d'énergies renouvelables, 20 % d'économies d'énergie ;
- réduction à 10 % des jeunes qui quittent l'école sans diplôme, et augmentation à 40 % du nombre de jeunes générations avec un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- 20 millions de personnes en moins sous le seuil de pauvreté.

7 INITIATIVES

Sept initiatives phares de la Commission européenne vont être mises en place :

- « Innovation union » pour le financement de la recherche et l'innovation ;
- « Jeunes en mouvement » pour soutenir le système éducatif et faciliter l'entrée dans le marché du travail ;
- un agenda numérique pour l'Europe ;
- l'économie des ressources en Europe ;
- une politique industrielle à l'âge de la mondialisation ;
- un agenda pour de nouvelles compétences et de nouveaux emplois ;
- une plate-forme européenne contre la pauvreté.

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA, depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Il est organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment. Le PUCA développe une recherche incitative sur le **Futur des villes à l'impératif du développement durable**.

Ce plan 2007-2012 se décline selon huit programmes finalisés dont les objectifs de recherche répondent aux défis urbains de demain. Ces programmes sont accompagnés d'ateliers thématiques de bilan des connaissances et des savoir-faire, ainsi que par des programmes transversaux à l'échelle des territoires et des villes et à l'échelle européenne, avec la participation du PUCA à des réseaux européens de recherche.

Le PUCA, par ailleurs, assure le secrétariat permanent du programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment.

plan urbanisme construction architecture

► Le gouvernement des villes et la fabrique du bien commun

Planification sociale de l'urbain et des services publics
Citoyenneté et décision urbaine
Intercommunalité et métropolisation
Normes et fabrique du bien commun

► Le renouveau urbain

Rénovation urbaine et mixité sociale
Renouvellement et recomposition des quartiers
Créativité et attractivité des villes

► L'avenir des périphéries urbaines

Territoires urbains et sûreté
Architecture de la grande échelle
Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité
Systèmes périurbains et coûts d'urbanisation
Dynamiques et pratiques résidentielles

► Comportements résidentiels et défis démographiques

Vieillesse de la population et choix résidentiels
Habitat et services aux personnes âgées
Évolutions démographiques et inégalités territoriales

► Accès au logement

Trajectoires résidentielles
Recompositions institutionnelles de l'offre de logement
Modes et formes de l'hébergement
Économie foncière et immobilière

► L'innovation dans l'architecture et la construction

Logements optimisés : coûts, qualité, fiabilité, délai
Concept qualité, habitat, énergie
Observatoire des bâtiments durables
Logement Design pour tous
Évaluation énergétique du patrimoine existant (PREBAT)
Bâtiments démonstrateurs (PREBAT)
REHA (PREBAT)

► Territoires et acteurs économiques

Espaces urbains et dynamiques économiques
Lieux, flux, réseaux dans la ville des services
Développement économique local et mondialisation
Économie de l'aménagement
Attractivité des territoires

► Vers des villes viables et acceptables

Politiques territoriales et développement durable
Risques technologiques : enjeux économiques et territoriaux
Villa urbaine durable
Quartiers durables
Aménagement et démarches HQE
Collectivités locales et politiques énergétiques (PREBAT)
Collectivités locales et défi climatique (PREBAT)

PUCA - plan urbanisme construction architecture

Grande Arche de la Défense - Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
tél. 01 40 81 24 72 - fax 01 40 81 63 78
www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca